



IRSSST

Institut de recherche en
santé et en sécurité
du travail du Québec

Profil-recherche 29

L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs: les 10 secteurs prioritaires de la CSST

Responsables :

Patrice Duguay et Michèle Gervais Programme de Soutien à la recherche et organisation du travail IRSSST

Origine et contexte

Cette étude fait partie d'un ensemble de travaux qui veulent donner une vue globale de la variation des risques de lésions par secteur d'activité, profession, sexe, groupe d'âge et région, en exploitant les données statistiques sur les lésions professionnelles de la CSST et celles du recensement du Canada de 1981.

Des études statistiques peuvent offrir des outils de formation et d'information pour bien cerner les différences qui existent entre les travailleurs, quant aux risques de lésions professionnelles, et orienter efficacement les activités de recherche et de prévention. Il s'agissait donc de mettre au point des indicateurs socio-sanitaires aptes à mesurer les niveaux de risque des populations exposées aux lésions professionnelles.

La première phase de ces travaux a pour objectif d'étudier toutes les professions et tous les secteurs d'activité économique au moyen de quelques indicateurs socio-sanitaires basés sur l'incidence, la durée d'indemnisation (gravité) et la prévalence des lésions professionnelles (gravité et incidence combinées). La seconde phase sera caractérisée par la croisement des professions avec les secteurs d'activité et l'introduction de nouvelles variables: le groupe d'âge, le sexe et la région.

La présente étude fait partie de la première phase de la recherche et se limite à l'analyse des dix secteurs d'activité qui composent les groupes prioritaires I et II de la CSST. Elle vise à identifier, à l'aide d'indicateurs socio-sanitaires, les niveaux de risque particuliers aux différents secteurs et sous-secteurs d'activité en fonction de la catégorie de travailleurs (manuels et non manuels).

Cette optique diffère de celle couramment utilisée qui met l'accent sur le secteur d'activité sans discrimination de la profession. Or, à l'intérieur d'un même secteur, les professions sont nombreuses et les niveaux d'exposition au risque sont très variables (administration, fabrication, manutention, etc.).

Cette approche est d'autant plus intéressante que c'est la première fois qu'un tel tableau d'ensemble est présenté pour le Québec.

Méthode de travail

Les chercheurs ont utilisé deux ensembles de données: le fichier des lésions professionnelles de la CSST et le recensement du Canada de 1981.

Depuis plusieurs années, la CSST recueille des informations sur les caractéristiques professionnelles et démographiques des travailleurs accidentés. Pour les fins de cette étude, seuls les événements survenus en 1981 et entraînant une interruption de travail ont été retenus, soit près de 200 000 lésions professionnelles. Ce sont les accidents avec incapacité temporaire ou permanente ainsi que les maladies professionnelles avec jours d'indemnisation. Ces données ont été retenues en fonction du code d'occupation et du code d'unité de l'employeur, qui permet de déterminer le secteur d'activité économique.

Les données de Recensement Canada de 1981 ont été utilisées comme estimation de la population annuelle moyenne exposée aux risques de lésions professionnelles. Elle constitue la seule source complète de données sur la distribution socio-démographique des travailleurs.

La qualité des données de la CSST et celle du recensement sont très acceptables compte tenu des variables utilisées. Les chercheurs ont évité de calculer des indicateurs qui auraient eu de trop grandes marges d'erreur en procédant, par exemple, à des regroupements de population à risque.

Quatre indicateurs ont été retenus pour effectuer les comparaisons entre secteurs d'activité: le taux d'incidence, la durée moyenne d'indemnisation par lésion, la durée moyenne d'absence par travailleur et le taux quotidien d'absence.

Résultats

En 1981, le tiers des lésions professionnelles indemnisées se retrouvent dans les dix secteurs prioritaires de la CSST qui ne regroupent pourtant que 14% de la main-d'œuvre québécoise.

Ces secteurs se distinguent des autres par le risque élevé de lésions qu'on y retrouve. Toutefois, la gravité n'est que légèrement supérieure à la moyenne.

Les travailleurs manuels sont très nombreux dans ces secteurs: 75% de la main-d'œuvre manuelle par rapport à 41% dans les autres secteurs. Quel que soit le secteur d'activité où ils se trouvent, les travailleurs manuels ont des risques de lésions très supérieurs à ceux des travailleurs non manuels. Ce sont les travailleurs qui œuvrent à la fabrication des produits en métal et des équipements de transport qui ont le plus de risques de lésions (1 lésion par 3 travailleurs manuels). Mais ce sont les travailleurs du bâtiment et des travaux publics qui subissent les lésions les plus graves avec une moyenne de deux mois d'indemnisation par lésion.

Quant à la durée moyenne d'absence par travailleur, qui tient compte de la double dimension risque et gravité des lésions, ce sont les travailleurs manuels de la forêt et des scieries, de la fabrication d'équipement de transport et de la fabrication de produits en métal qui semblent les plus atteints avec plus de six jours d'absence par travailleur.

Cette durée est d'un peu moins de six jours pour les travailleurs du bâtiment et des travaux publics comparativement à 3,2 jours pour les travailleurs manuels de l'ensemble des secteurs d'activité. Les secteurs d'activité mentionnés ci-haut connaissent les problèmes de santé et de sécurité au travail les plus importants des dix secteurs prioritaires.

Une analyse plus détaillée au niveau des sous-secteurs permet de préciser encore mieux les groupes de travailleurs à risque.

Ainsi, huit des dix sous-secteurs identifiés comme ayant les plus hauts risques de lésions proviennent uniquement de deux secteurs: la fabrication de produits en métal et la fabrication d'équipement de transport. Les deux autres sous-secteurs, fonderies de fer et services miniers, font partie de secteurs d'activité ayant des taux d'incidence moins élevés.

Perspectives et prolongements

Cette étude constitue une première étape. Les secteurs d'activité appartenant aux quatre autres groupes prioritaires de la CSST seront analysés ultérieurement. Les prochaines études tiendront compte de certaines variables socio-démographiques (profession, âge, sexe, région) et permettront de mieux circonscrire les groupes de travailleurs ayant les plus importants problèmes de santé et de sécurité au travail.